



Lyon, le 17 mars 2021

Madame, Monsieur,

Je vous avais informé de la situation particulière des approvisionnements des produits de fixation en Décembre 2020. En février 2021 nous avons été contraints de répercuter la hausse du coût des containers sur nos prix de vente.

Après 6 mois consécutifs de forte hausse, le prix des containers toujours élevé entame une légère baisse qui devrait se maintenir dans les semaines qui viennent. Nous ne pensons pas que le coût du fret reviendra à son montant initial.

Cette baisse ne permet pas d'absorber la considérable hausse de l'acier dans le monde. Une reprise économique mondiale aussi inattendue que forte couplée à un manque de capacité de production en sont les principales causes.

Outre le prix, la tension sur les approvisionnements de fil machine engendre une augmentation des délais de fabrication de 6 semaines en moyenne et des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement des produits de fixation. Notre portefeuille de commandes fabricants ainsi que notre niveau de stock nous permettent aujourd'hui d'assurer nos livraisons et de maintenir notre taux de service à un bon niveau.

Nous vous informons de cette situation pour vous permettre d'anticiper et de calculer au plus juste vos besoins en produits de fixation.

Nos équipes sont mobilisées pour activer toutes les possibilités afin de minimiser l'impact de cette pénurie.

Nous restons également attentifs à l'évolution de la procédure anti-dumping étudiée depuis le 21 décembre 2020 par la Commission Européenne concernant certains produits de fixation en Acier en provenance de Chine.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des conséquences de ces événements qui impactent considérablement notre métier.

David MONTCHAL  
Directeur Maurin Fixation



Lyon, le 1<sup>er</sup> février 2021

Madame, Monsieur,

Nous sommes confrontés à des difficultés de transport de nos marchandises. La pénurie de containers vides dans les ports de chargement et le manque de disponibilité des bateaux en sont les causes principales. Le prix des containers subit une augmentation constante depuis septembre. Cette situation va perdurer quelques mois.

La reprise économique mondiale n'est pas en corrélation avec la capacité de production des aciéristes en raison de la COVID-19. Des ruptures d'approvisionnement se font sentir déjà depuis quelques semaines et le phénomène ne fait que s'amplifier.

Ces deux facteurs simultanés génèrent une hausse historique des prix de revient de nos produits ainsi qu'une tension sur la disponibilité. Notre stock a absorbé les premières augmentations, mais nous sommes dans l'obligation de les répercuter sur notre tarification à compter du 15 février.

Par ailleurs, la commission européenne a ouvert le 21 décembre 2020 une procédure d'anti-dumping concernant les importations de certains éléments de fixation en fer ou en acier autre qu'en acier inoxydable. Les vis à bois (autre que tirefonds), les vis auto-taraudeuses, les autres vis et boulons avec tête (même avec leurs écrous ou rondelles) et les rondelles originaires de la République Populaire de Chine sont concernés.

L'enquête sera menée à terme normalement dans les treize, au plus tard les quatorze mois à compter du 21 décembre 2020. Des mesures provisoires peuvent normalement être instituées au plus tard sept mois mais en aucun cas plus de huit mois à compter de cette même date. Elles peuvent être amplifiées par des mesures rétroactives.

Nos équipes commerciales vous contacteront pour vous indiquer les ajustements nécessaires de votre portefeuille d'achats.

Bien sûr nous travaillons pour réduire autant que possible l'impact de cette situation, tant sur notre niveau de service que sur nos tarifs.

Veuillez agréer, Chers clients, en nos sincères salutations.

David MONTCHAL  
Directeur Maurin Fixation



**Lyon, le 23 décembre 2020**

Madame, Monsieur,

Nous sommes confrontés à une pénurie de containers vides dans les ports de chargement de nos produits de fixation.

La « peak season », combinée à la crise sanitaire et à une augmentation du trafic vers les Etats-Unis en sont les causes principales.

Ceci se traduit par une hausse historique du coût de transport et des délais de livraison. Cette situation va perdurer encore quelques mois.

La reprise économique mondiale depuis septembre 2020 n'est pas en corrélation avec la capacité de production des aciéristes en raison de la COVID-19. Cela génère de la spéculation sur l'ensemble des produits métallurgiques.

La commission européenne a ouvert le 21 décembre 2020 une procédure d'anti-dumping concernant les importations de certains éléments de fixation en fer ou en acier autre qu'en acier inoxydable. Les vis à bois (autre que tirefonds), les vis auto-taraudeuses, les autres vis et boulons avec tête (même avec leurs écrous ou rondelles) et les rondelles originaires de la République Populaire de Chine sont concernés.

L'enquête sera menée à terme normalement dans les treize, au plus tard les quatorze mois à compter du 21 décembre 2020. Des mesures provisoires peuvent normalement être instituées au plus tard sept mois mais en aucun cas plus de huit mois à compter de cette même date. Elles peuvent être amplifiées par des mesures rétroactives.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des conséquences de ces événements qui impactent considérablement notre métier.

David MONTCHAL  
Directeur Maurin Fixation